

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 09 décembre 2025

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, VALLAS Monique, PLASSE Murielle.

Absents excusés : Cyril LACROIX, Franck DENIS, Marion JIMENEZ GUILLAUME et VIAL Philippe

Procurations :

- Cyril LACROIX donne pouvoir à Murielle PLASSE
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT
- Franck DENIS donne pouvoir à Sonia MARTEL LARUE

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Patricia WOLTERS

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 18**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **04 novembre 2025**.

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE :**

⇒ **ABSTENTION :**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte rendu des délégations au Maire.
 - 2-Demande de subvention enveloppe solidarité
 - 3-Demande de subvention Programme voirie 2026
 - 4-Demande de DETR pour l'extension et la rénovation de la cantine, école élémentaire
 - 5-Engagement et mandat des dépenses investissements avant l'adoption du Budget Primitif
 - 6-Modification du règlement du cimetière
 - 7-Logiciel atelier fiscal
 - 8-Candidature 1^{ère} fleur
 - 9-Personnel communal : approbation du tableau des Effectifs
 - 10-Questions diverses.
-

1-Compte rendu des délégations au Maire.

1-1 virement de crédit :

2

Suite à une erreur d'enregistrement au budget, les articles ont été modifiés ainsi :

2031 : + 415.80 (frais d'étude)	2138 : - 415.80 €
2031 : + 597.56 (frais d'étude)	2138 : - 597.56 €
2151 : +86 300 €	2315 : - 86 300 €

1-2 Droit de préemption urbain :

-Madame le Maire rend compte de la décision suivante prise en matière d'exercice du droit de préemption urbain (<à 150 000 €) depuis la séance du 15 juillet 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

-Parcelle ADC 218, située 15, rue Jean Baptiste Chambonnière de 543 m²

2-Demande de Subvention Enveloppe Solidarité

Monsieur Christian VACHERON, Adjoint délgué aux bâtiments, présente les projets suivants :

- Fourniture et pose d'une microstation au local technique (Devis de l'entreprise FESSY Maçonnerie pour un montant de 9 680.00 € HT , soit 11 616.00 € TTC)
- Pose d'un PURECLASS CL anti-radon à l'école maternelle : Devis de l'entreprise LECELEC pour un montant de 12 594.03 € HT soit 15 112.84 € TTC.

Soit un total de 22 274.03 € HT, (26 728.84 € TTC)

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 40% auprès du conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité soit 8 909 €.

⇒ **POUR : 18**

3- Demande de Subvention Programme voirie 2026 –

Madame le Maire propose comme chaque année de solliciter le concours financier du Département au titre de l'enveloppe voirie.

Monsieur Jacquit ROCHE explique que les devis sont établis par un agent du département. Il est précisé que les demandes de subvention pour la voirie sont réalisées sur une estimation. La Roannaise de l'eau est informée des travaux afin qu'elle puisse intervenir en amont, si elle le souhaite.

Les voies retenues sont :

- Route de la Baude – VC 115– Tranche Sud : 28 351.00 € HT / 34 021.20€ TTC
- Route de la Baude – VC 115- Tranche Nord : 21 488.50€ / 25 786.20€ TTC

→ Soit un total de 49 839.50€ HT / 59 807.40€ TTC

Mme le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 40 % soit 19 935 € de subventions au titre de l'enveloppe de voirie au département.

⇒ POUR : 18

4-Demande de subvention DETR pour l'extension et la rénovation de la cantine, école élémentaire.

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée sur le projet la réfection de la cantine scolaire à l'école élémentaire, à la suite de la demande de mise en conformité en janvier 2025.

Madame le Maire précise que Monsieur le Sous-Préfet a accordé une dérogation de commencement des travaux, mais ne vaut pas octroi d'une subvention.

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel du projet est estimé à 132 978.88 € HT soit un montant TTC de 159 574.65 €.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il est rappelé que la demande est à faire avant le 30 janvier 2026. Il est possible d'obtenir une aide entre 20% et 40 %. La collectivité doit avoir à minima 20 % à sa charge.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

RECETTES			DEPENSES	
SOURCES	MONTANT HT	Taux	SOURCE	MONTANT HT
CAF (demandée)	43 883. €	33%	HONORAIRES	15 400 €
DETR (demandée)	53 191 €	40 %	TRAVAUX	117 879 €
Auto-financement	35 905 €	27%		
TOTAL HT	132 979 €	100%	TOTAL HT	132 979 € HT

Il est demandé d'approuver le plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

□ POUR : 18

5- Engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif

Madame le Maire informe que la commune peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du BP.

✓ Crédits ouverts au budget investissement 2025 :

✓

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 61 013.36 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 158 400,72€

Soit un total de **1 219 414,08 €.**

Elle demande au conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

✓ Le quart de cette somme peut être engagé en investissement avant vote du budget.

La répartition proposée est la suivante :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **15 253 €**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles **289 600 €**

POUR : **18.**

6-Modification du règlement du cimetière.

Madame le Maire donne la parole à M JOANNIN Christian. Il rappelle que le règlement du cimetière a été validé en conseil municipal en date du 18 décembre 2024.

Toutefois, un souci a été rencontré avec un entrepreneur : ce dernier a entreposé des gravats vers le local technique, bénéficiant de l'autorisation d'accès accordée à un camion et non plusieurs.

Il est demandé d'ajouter dans l'article 14 :

«Toute mesure sera prise pour ne pas salir les tombes voisines et préserver les allées pendant l'exécution des travaux ».

In fine, l'évacuation du surplus de terre est à la charge de l'entreprise.

Le règlement sera envoyé aux entreprises intervenant dans le cimetière.

POUR : **18**

7-Logiciel atelier fiscal

Roannais Agglomération propose aux communes de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles le cas échéant pour des précisions en matière de fiscalité locale.

Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 01/01/2026.

Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt pour la collectivité. Madame le Maire lit la charte d'utilisation. Le conseil est inquiet qu'on puisse connaître la fiscalité personnelle des administrés. Il est noté qu'il sera utile pour répercuter les OM pour les locataires de la commune ou pour les biens sans maître. Il est rappelé que le personnel est tenu au secret professionnel.

Il est demandé au conseil municipal de valider la mutualisation de l'outil « atelier fiscal », d'autoriser de signer la convention et la charte d'utilisation de l'outil informatique

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Fabien MICHEL, Sonia LARUE-MARTEL, Fanck DENIS, Aurélie RAVAZY)

8-Candidature 1^{ère} fleur

Madame le maire explique que la commune participe au concours du fleurissement de la commune.

Mme WOLTERS Patricia indique qu'il est préconisé de fleurir la commune autrement. Il est conseillé de prioriser les plantations en pleine terre et de limiter les pots. Dans le souci de limiter la consommation d'eau, il est recommandé de modifier le choix des végétaux. Il est nécessaire de privilégier des espèces adaptées au climat et résistants à la sécheresse.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour déposer la candidature pour l'obtention de la 1^{ère} fleur dans le cadre de :

« fleurissement et cadre de vie 2026 ».

POUR : 18.

9-Personnel communal : approbation du tableau des Effectifs

Afin d'entériner les modifications intervenues dans la collectivité au cours de l'année : nominations, promotions ou intégrations et les ouvertures et fermetures de postes induites, Madame Le Maire invite le conseil municipal à approuver le tableau des effectifs (cf. Annexe).

Afin de permettre les évolutions, il n'est pas proposé de supprimer des postes.

10- Questions diverses.

- Pneus à l'école : Ils seront enlevés au cours des vacances de Noël car ils ne sont plus autorisés dans la cour de l'école (message de l'inspectrice) – Mme ROUSSE souhaite revoir l'aménagement de celle-ci ; Mme PREFOL lui a proposé de lui soumettre un projet. En attente.

-Vente de l'épicerie : Théoriquement il y a un acheteur potentiel. En effet, il y a eu 2 propositions- Celui-ci deviendrait un logement.

-Demande de subvention auprès de la Roannaise de l'eau pour la microstation au service technique. Une subvention de 3 500 € environ a été accordée- Envoi du devis pour effectuer les travaux. (11 616.00 € TTC).

-télégestion de la halle : Celle-ci est installée et fonctionnelle. Il est possible de la régler sur 3 positions. Les associations ont donné leurs plannings afin de pouvoir le programmer à l'année. Depuis 10 ans, 325 télégestions ont été mises en place dans le département.

-Aléa incendie de forêt : présentation de la carte de la commune qui indique les zones concernées. Ce document est consultable en mairie.

Mme RAVAZI Aurélie demande pourquoi l'éclairage de Noël a été installé si tôt ? Il est indiqué que des travaux devaient initialement être réalisés à l'école pendant les vacances de Toussaint, mais en raison de problèmes techniques, ils ont dû être reportés. À la place, les agents ont

décidé d'avancer l'élagage, car la nacelle étaient disponibles. Ils en ont profité pour installer les guirlandes. Ainsi, pas besoin de louer la nacelle au tarif d'environ 500 €.

Mme PREFOL Marie Christine alerte le conseil municipal sur l'effectif à l'école.

-Ecole primaire	: 116 et	-Prévision pour la rentrée 2026 : 112
- Ecole maternelle	: 68 dont 4 TPS	-Prévision pour la rentrée 2026 : 53

Il risque d'avoir une fermeture de classe et 1 signalement pour l'école primaire.

M Chatre Philippe précise que si on rencontre une panne internet, il faut appeler son FAI (Fournisseur d'Accès Internet) afin de remédier au problème et non au THD 42.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h27.

La secrétaire
Patricia WOLTERS

Le Maire
Martine ROFFAT

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le